



Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2023–2026)

Rapport 2024

Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du CE : 5 mars 2025
N° d'affaire : 2025.STA.440
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....2

1. Introduction2

2. Objectifs et état d'avancement3

2.1 Objectif 1 : Le canton de Berne renforce son attractivité en tant
que pôle d'innovation et d'investissement.3

2.2 Objectif 2 : Le canton de Berne exploite la transformation
numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et
efficaces.5

2.3 Objectif 3 : Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité
publique et l'intégration.7

2.4 Objectif 4 : Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le
potentiel du bilinguisme.9

2.5 Objectif 5 : Le canton de Berne pose les bases d'un
développement durable effectif.11

1. Introduction

Le Conseil-exécutif inscrit dans le Programme gouvernemental de législature 2023-2026 les principaux objectifs et stratégies de sa politique ; il définit les projets et perspectives visant à réaliser la vision 2030.

Il a décidé de conserver la *vision* qui avait été définie dans le précédent programme de législature :

- Économie : le canton de Berne accroît son potentiel de ressources et sa capacité économique.
- Société : le canton de Berne améliore la qualité de vie de la population et renforce la cohésion sociale.
- Environnement : le canton de Berne joue un rôle moteur pour relever les défis dans le domaine de l'environnement.

Le programme gouvernemental de législature 2023-2026 comprend cinq *objectifs*, ainsi que des *axes de développement* pour les atteindre. Sur la base de ces axes de développement, le gouvernement bernois met en œuvre près de 80 *projets* depuis le début de la législature, avec le soutien du personnel de l'administration cantonale et de partenaires externes. Compte tenu des expériences positives que le processus a recueilli lors de la dernière législature, les projets et les *idées* qui les sous-tendent sont régulièrement réévalués et actualisés si nécessaire dans le cadre d'une planification continue. Le Conseil-exécutif continue d'accorder une priorité élevée aux objectifs de législature et s'est penché en 2024 sur la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026 dans le cadre d'un processus de révision ainsi qu'à l'occasion d'une séance de réflexion consacrée à ce sujet.

Pour rappel, le Grand Conseil avait pris connaissance du programme gouvernemental de législature le 8 mars 2023 et adopté différentes déclarations de planification sur certains axes de développement et projets¹. Les déclarations de planification relatives aux axes de développement ont été prises en compte dans le présent rapport (cf. compléments en italique assortis d'une note de bas de page correspondante).

¹ Voir les décisions du Grand Conseil du 8 mars 2023, point 11 à l'ordre du jour de la session de printemps 2023 : [Programme gouvernemental de législature 2023-2026 \(programme législatif\)\(be.ch\)](#).

Par le présent rapport 2024, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil de l'état d'avancement des objectifs législatifs en s'appuyant sur les cinq objectifs, les axes de développement et les projets concrets. Lors de la session d'été 2024, le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité du premier rapport sur la législature en cours (rapport 2023), tout en adoptant une déclaration de planification concernant l'axe de développement de l'objectif 5 relatif à l'optimisation des procédures d'autorisation². Le mandat correspondant a été mis en œuvre, comme indiqué dans le présent rapport au point concernant l'objectif 5.

2. Objectifs et état d'avancement

2.1 Objectif 1 : Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.

Axes de développement :

- Le canton devient un **site médical de premier plan au niveau international** et tire profit du potentiel du campus de l'Île à Berne, unique en son genre.
- Le **pôle universitaire et de formation**, moteur d'innovation majeur, ainsi que l'écosystème d'innovation dans son ensemble sont renforcés.
- Le canton veille à **l'attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs**, met à disposition les ressources nécessaires pour son entretien et garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente.
- La **planification stratégique du territoire** sur l'ensemble du canton permet de réunir les conditions pour une urbanisation interne systématique. Des zones d'habitation et d'activités attrayantes pour un développement économique durable sont réalisées dans toutes les régions du canton dans le respect des orientations fixées par la politique énergétique et climatique.
- Des **latitudes financières** sont ménagées et utilisées pour renforcer la vigueur économique du canton au moyen de baisses d'impôts pour les personnes physiques et morales.
- *Le canton traite les défis de l'évolution démographique et de la pénurie de main-d'œuvre qui y est liée, et s'assure que les conditions concourant à un marché du travail optimal sont données et améliorées en continu (éducation et formation, réduction des obstacles à l'intégration sur le marché du travail, imposition équitable, perméabilité, conciliation entre famille et travail)³.*

Durant l'année sous revue, la société sitem-insel SA (Start-up Club inclus), le département du CSEM SA et les nouveaux centres de compétences de l'Hôpital de l'Île se sont développés comme prévu sur le campus de l'Île. Les deux projets de coopération visant à renforcer le *site médical*, que sont la *School of Biomedical and Precision Engineering* (SBPE ; école d'ingénierie biomédicale et de précision) et le *Swiss Center for Care@home* (SCC), ont bien avancé. Tous deux poursuivent l'objectif de rassembler et de renforcer les potentiels déjà existants sur le site de Berne dans le domaine sanitaire et médical. Au SBPE, un nouveau cursus de master au rayonnement international est né de la coopération entre l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Situé à deux pas du campus de l'Île, le laboratoire d'ingénierie créative est au cœur du cursus

² Voir les décisions du Grand Conseil du 4 juin 2024, point 26 à l'ordre du jour de la session d'été 2024 : [Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 \(Programme gouvernemental de législature 2023–2026\)](#).

³ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, [Programme gouvernemental de législature 2023-2026 \(programme législatif\) \(be.ch\)](#)

d'étude et à l'interface avec la recherche. Les premiers diplômes de master ont été décernés en 2024 et la formation doctorale (*Graduate School*) est en cours d'élaboration. L'avant-projet du nouveau *Swiss Center for Care@home* s'est terminé en 2024 sous la houlette de la BFH. Durant la période 2025 à 2028, ce nouveau centre de compétences va être développé dans l'optique d'élaborer et de valider de nouveaux modèles de soins visant à raccourcir voire à éviter les séjours à l'hôpital, à renforcer les soins à domicile et à contrer la hausse des coûts de la santé. Un réseau de coopération est créé, qui fait le lien entre la recherche et le développement appliqués, les hôpitaux, les organisations de soins à domicile, les caisses-maladie et les entreprises du domaine de la santé. La phase de mise en place du *Swiss Center for Design and Health* (SCDH) a pu être achevée avec succès et la Confédération s'est engagée à débloquer 14 millions de francs pour la période 2025 à 2028. La part des fonds de l'Université de Berne versés à l'hôpital universitaire au titre du financement de l'enseignement et la recherche a été augmentée et atteint les 10 millions de francs pour l'année 2025.

Quand bien même on ne peut que se réjouir de la manière dont se développe le site médical, il n'en reste pas moins que l'objectif à réaliser semble désormais bien plus ambitieux qu'au début de la législature, en raison des défis majeurs que les hôpitaux, en particulier les hôpitaux universitaires, sont aujourd'hui appelés à relever en Suisse. Le résultat visé sera analysé à l'aide d'indicateurs, sur la base d'un objectif concret, en vue de la prochaine législature. Par ailleurs, au cours de la période du mandat de prestation 2026 à 2029 de l'Université, le calcul de l'indemnité que celle-ci verse aux hôpitaux universitaires au titre de l'enseignement et de la recherche devra couvrir l'évolution réelle des coûts.

Pour renforcer le *pôle universitaire et de formation*, le Conseil-exécutif a pu adopter durant l'année sous revue la révision de la loi sur l'encouragement de l'innovation à l'attention du Grand Conseil, comblant ainsi une lacune importante dans le dispositif d'innovation du canton. Le dispositif d'innovation ne sera compétitif à moyen terme qu'à condition d'éliminer le déficit structurel des hautes écoles bernoises et d'allouer dans le même temps les moyens financiers permettant la réalisation des projets clés (p. ex. le CSEM). À noter que le Grand Conseil a déjà été sensibilisé aux déficits structurels des hautes écoles et que de premières mesures correctrices ont été lancées. Par ailleurs, le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne (SIP ; *Swiss Cobotics Competence Center* [S3C] inclus) se développe conformément à la planification. Enfin, l'année 2024 a marqué le début des travaux des trois grands projets de construction de hautes écoles que sont le campus de la BFH à Biel/Bienne, le campus de la BFH à Berne et le bâtiment universitaire « BB07 » dédié à la recherche, lesquels vont considérablement améliorer la sécurité de la planification à moyen terme dans le domaine de l'infrastructure, aussi bien pour les deux hautes écoles que pour leurs partenaires de recherche et d'innovation.

Dans le domaine de l'*infrastructure de transport*, d'une part, le canton participe au financement des installations publiques des CFF, de l'accès Bubenbergrasse ainsi que de la gare RBS. Si le début des travaux avait été retardé en raison de recours contre le projet RBS, les travaux de construction sont désormais en cours, et la nouvelle gare RBS ainsi que le passage souterrain Centre des CFF devraient ouvrir en 2029. D'autre part, l'électorat a approuvé le crédit de réalisation des deux projets de réaménagement du réseau routier à Aarwangen et dans l'Emmental. Des recours contre les plans de route sont toutefois encore en suspens. Au vu de la durée des procédures juridiques, il faut s'attendre à des retards. Enfin, le maintien de la valeur des ouvrages d'art sur les routes cantonales et en particulier la rénovation des ponts font l'objet d'une priorité élevée. De nombreux projets sont en cours de planification, font l'objet d'une étude de projet ou en sont au stade de la réalisation.

Premièrement, comme d'ores et déjà mentionné, dans le domaine des *infrastructures de formation stratégiques*, les travaux de construction du campus de Berne ont débuté. Le Grand Conseil a approuvé un crédit complémentaire lors de la session d'hiver 2024 étant donné le contexte conjoncturel défavorable. Deuxièmement, les travaux sur le campus de Biel/Bienne ont repris au début de l'année 2024. Troisièmement, le campus de formation de Berthoud (Technische Fachschule Bern, gymnase de Berthoud) ne verra pas le jour, selon la décision prise par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2024 dans le cadre de la priorisation des investissements. La remise en état et l'extension des gymnases bernois restera toutefois une priorité élevée et suivra son cours.

En ce qui concerne l'*aménagement stratégique du territoire*, le canton soutient les communes à l'aide du programme URB^{plus}, qui offre des conseils et des subventions en matière d'urbanisation interne. À la suite de l'intégration de la thématique du climat dans le plan directeur cantonal, lors du controlling 22 du plan directeur, les deux mesures pertinentes pour le climat et l'énergie devront être qualifiées de prioritaires dans le cadre du controlling 24 du plan directeur. Le controlling 2020-2023 des pôles de développement économique (PDE) montre que les 22 PDE sous gestion active et les 17 PDE largement réalisés dans le canton ont connu un développement supérieur à la moyenne.

Les *latitudes financières* ont été ancrées dans la stratégie fiscale pour les années 2023 et suivantes et sont dûment exploitées. Les premières étapes ont consisté à baisser l'imposition des personnes morales pour 2024 et celle des personnes physiques pour 2025. Fin 2024, la consultation relative à la révision 2027 de la loi sur les impôts a été clôturée. Cette révision vise en particulier à atténuer la progressivité de l'impôt en ce qui concerne les bas revenus. D'autres baisses de quotité d'impôt sont inscrites dans la planification financière jusqu'en 2030.

Le rapport du Conseil-exécutif de juin 2022 intitulé « Évolution démographique dans le canton de Berne, rapport sur la mise en œuvre du postulat 184-2019 déposé par la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) » constitue la base de la *gestion de l'évolution démographique et de la pénurie de personnel qualifié*. Le Grand Conseil en a pris connaissance à la session de printemps 2023. Les travaux de mise en œuvre correspondants sont réalisés de façon décentralisée. Les trois projets en cours à l'Office de l'assurance-chômage (« Future50 », « Programme de mentorat » et « Supported Employment ») sont sur les rails et ont été prolongés d'un an ou d'un an et demi par le SECO. Le dernier projet d'amélioration de l'insertion professionnelle, « IP-BE » avait été suspendu par le canton après une large consultation. Deux ans plus tard, le canton présente désormais un nouveau « prototype », grâce auquel la DSSI entend modifier les programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS). La DSSI a pour objectif de clore le processus de changement d'ici au 1^{er} janvier 2027. L'Association des communes bernoises (ACB) ainsi que la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (CBPEA) sont impliquées dans les travaux en cours. En outre, la DSSI a lancé à Bellelay une offre innovante pour former le nouveau personnel soignant issu du domaine de l'asile.

2.2 Objectif 2 : Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficients.

Axes de développement :

- Le canton de Berne propose des **services numériques** selon une modalité verticale (en collaboration avec les communes) et selon une modalité horizontale (en s'affranchissant des cloisons entre tâches et entre organisations).

- Afin de suivre le rythme de la transformation numérique et de réagir rapidement aux nouvelles évolutions, de **nouveaux instruments et processus de financement** pour les projets de numérisation sont créés, de même que les bases légales nécessaires.
- Le canton accompagne son personnel tout au long de la transformation numérique. Il soutient le **changement de culture** qu'implique ce processus et encourage le **développement des connaissances et de l'expérience**. Grâce à des modèles d'organisation et de travail souples, ainsi qu'à des conditions de travail modernes, le canton se positionne comme un employeur attrayant.
- Le canton de Berne **intensifie la collaboration** avec ses partenaires dans les hautes écoles et les entreprises de l'industrie des réseaux ayant leur siège à Berne afin de mener à bien la transition numérique du service public et de la formation à tous les niveaux.
- Le canton renforce de manière systématique sa position de pionnier dans le domaine de la **numérisation intégrale** des procédures d'octroi du permis de construire et d'édition des plans.

En 2024, les *services numériques* ont été développés selon une modalité verticale et horizontale. Afin d'améliorer l'efficacité de la coopération entre le canton et les communes, la Chancellerie d'État a effectué une étude en collaboration avec l'Association des communes bernoises (ACB). Les résultats devraient être présentés au Conseil-exécutif en 2025 et des propositions seront élaborées pour la suite des étapes.

Le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'État, à la suite d'une discussion, d'élaborer en collaboration avec la Direction des finances les bases juridiques nécessaires à la mise en place d'un *instrument de financement commun au canton et aux communes* pour les projets de numérisation. Cette base légale devra être intégrée à la loi sur l'administration numérique (LAN) qui constitue depuis le 1^{er} mars 2023 le fondement des principes de numérisation des administrations publiques du canton. Le projet législatif correspondant devrait être lancé en 2025. Les travaux relatifs au regroupement des stratégies AN et TIC aujourd'hui séparées ont débuté.

En 2024, le programme d'impulsion de la transformation numérique a été consolidé, étendu et complété par les thématiques de la littératie des données et de l'intelligence artificielle, afin de soutenir le *changement de culture et le développement des connaissances et de l'expérience*. En outre, des compétences numériques ont été ajoutées au modèle de compétences, et le DigiCheck qui propose des offres d'apprentissage plus approfondies est désormais à la disposition de l'ensemble du personnel sur la plateforme DigiZ. À ce jour, 2974 personnes ont consulté la plateforme DigiZ.

Afin de *faciliter la transition numérique dans la formation*, la PHBern, la BFH et l'Université de Berne développent le centre de compétences BeLEARN avec le concours de l'EPFL et de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle. Le rapport annuel 2024 de BeLEARN, qui compte plus de 60 initiatives, tous niveaux d'éducation confondus, impliquant des écoles, des entreprises et des institutions, montre que le nombre de projets se situe d'ores et déjà clairement au-dessus de l'objectif fixé.

Dans le cadre des priorités cantonales en matière de numérisation, le canton est chargé d'évaluer et d'exploiter le potentiel de *l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)* au service de la population, de l'économie et de l'administration. Les travaux ayant trait à l'IA, notamment ceux impliquant la Haute école spécialisée bernoise et l'Université de Berne, ont été poursuivis et d'importantes bases ont été posées avec le soutien de représentantes et représentants de toutes les DIR, de la CHA et de la JUS.

Dans le domaine de la *procédure d'octroi du permis de construire*, la numérisation va bon train grâce au projet « eBau », lequel est bien établi auprès des utilisatrices et utilisateurs (cf. rapport en application du postulat 267-2021 relatif au contrôle de l'efficacité et de l'efficacé d'eBau). De même, les travaux concernant le projet « ePlan » relatifs à la *numérisation de la procédure d'édiction des plans* suivent leur cours. L'exécution entièrement numérisée et sans rupture de support de la procédure d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans est étroitement liée à la communication électronique dans le domaine judiciaire et à la nécessaire révision de la législation sur la justice administrative.

Les cantons de Berne, Fribourg et Soleure ont décidé de mettre un terme aux travaux sur le nouveau système d'information agricole. Ils estiment que ce projet informatique comporte un risque financier trop important. Le système GELAN sera en revanche maintenu et développé. À long terme, l'objectif est de le raccorder à un système en usage dans toute la Suisse.

La numérisation de la justice administrative doit permettre la transmission par voie électronique et sans rupture de supports des écrits, des décisions ainsi que des oppositions et des recours. Elle facilitera l'accès des citoyennes et des citoyens à l'administration publique et permettra aux autorités d'effectuer leur travail plus efficacement. Ce projet apporte ainsi une contribution majeure à la transformation numérique de l'administration. La DIJ a été chargée d'élaborer, en collaboration avec un groupe de travail interdirectionnel et la Direction administrative de la magistrature, un projet instaurant les conditions nécessaires à la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au niveau cantonal. Le projet concerne les procédures menées selon la loi cantonale sur la procédure et la juridiction administratives et donc l'ensemble des Directions et toutes les autorités, ainsi que les personnes privées impliquées. Divers aspects techniques, juridiques, financiers et organisationnels doivent encore être clarifiés avant de procéder à sa mise en œuvre, qui s'étendra sur plusieurs années.

2.3 Objectif 3 : Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration.

Axes de développement :

- Le canton de Berne anticipe **l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé**. Il promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires. *Il cherche des solutions interdisciplinaires à la pénurie de personnel qui touche le secteur de la santé psychique (en particulier celle des enfants et des jeunes) et promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires⁴.*
- **L'intégration sociale et professionnelle** des enfants, des adolescentes et adolescents et des adultes dont les capacités sont limitées ou ayant d'autres désavantages doit réussir rapidement et durablement. Le canton crée les bases pour des prestations sociales équitables, évite les fausses incitations et facilite l'accès à la formation et au marché de l'emploi.
- Le canton **garantit la sécurité de sa population** et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité.
- Une répartition équilibrée entre activité lucrative et tâches domestiques non rémunérées permet de **réduire le risque de pauvreté**. Face à l'évolution démographique, des mesures sont prises pour une implication accrue, en particulier des femmes et des travailleuses et travailleurs âgés, dans le monde du travail.

⁴ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif)* (be.ch)

- Afin de renforcer la cohésion de la société et la **participation politique**, le canton encourage l'offre d'information sur les thématiques cantonales, régionales et communales ainsi que les compétences médiatiques des jeunes et l'éducation à la citoyenneté.

En ce qui concerne *l'évolution des défis dans le domaine des soins et services de santé*, la DSSI mène au moins une fois par an des entretiens avec les sociétés hospitalières dans lesquelles le canton détient une participation, elle rencontre régulièrement les associations de prestataires et coordonne activement leur éventail de prestations. La tendance aux réseaux de santé et aux soins intégrés s'est maintenue : la DSSI poursuit en continu son engagement stratégique (stratégie partielle « Soins intégrés ») et soutient activement les prestataires qui rejoignent les réseaux en place.

Dans le domaine de la *pédopsychiatrie*, le canton a pris ces dernières années différentes mesures pour faire face à la crise. En 2023 par exemple, un crédit a été accordé pour le Centre bernois de prévention du suicide afin d'augmenter le nombre de places d'accueil. En 2024, des forfaits pour le service d'urgence pédopsychiatrique sont venus compléter les soutiens déjà en place pour les « interventions de crise dans le domaine ambulatoire de la pédopsychiatrie ». En outre, les forfaits pour le service d'urgence pour les adultes ont été revus à la hausse. En 2023, le soutien aux structures ambulatoires et cliniques de jour a été fortement simplifié sur le plan administratif grâce aux coûts normatifs, ce qui augmente le temps passé au chevet des patientes et patients. La DSSI apporte son soutien aux pourparlers en vue d'une fusion des SPU SA et du CPM SA. Elle accompagne aussi le processus visant le développement stratégique de la région de soins Emmental – Haute-Argovie.

Dans le domaine de l'intégration sociale et professionnelle, rappelons l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2024, de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand). Cette nouvelle loi entraîne un changement de paradigme dans le système de soutien : désormais, le canton finance également les prestations ambulatoires aux personnes en situation de handicap, ce qui donne à ces dernières une plus grande liberté de choix concernant leur logement et favorise une plus grande participation. Par ailleurs, les personnes en situation de handicap et leurs personnes de confiance sont impliquées de manière appropriée dans la procédure d'évaluation individuelle des besoins. La période d'introduction en cours devrait se terminer en 2027.

Le système cantonal des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) se développe et fait l'objet d'optimisations ponctuelles dans le cadre du projet « Changements dans l'insertion professionnelle ». Les adaptations prévues doivent garantir que les bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Berne continuent à l'avenir de profiter d'une offre adaptée à leurs besoins. La phase de lancement du projet a démarré en 2024. Durant cette phase, il s'agira de consolider les travaux déjà effectués et d'ébaucher le futur modèle.

La *sécurité dans le canton de Berne* est élevée et la grande majorité de la population se sent en sécurité. L'évolution des formes de criminalité et les menaces que les conflits internationaux font peser sur la Suisse impliquent toutefois la nécessité de poursuivre les efforts dans le domaine de la sécurité. Les facteurs de réussite clés sont un personnel bien formé et en quantité suffisante, des bases légales adaptées aux aspirations contemporaines, une infrastructure et des moyens d'intervention modernes ainsi qu'une forte interconnexion. Dans le cadre de l'augmentation des effectifs du corps de police initiée en 2022, 90 équivalents plein temps étaient pourvus à la fin de l'année 2024, ce qui apporte des renforts à des domaines importants comme la lutte contre la cybercriminalité, la lutte contre le terrorisme, la gestion des menaces et la prévention.

Lors de la session d'automne 2024, le Grand Conseil a adopté la loi cantonale sur la protection de la population (LCP) et loi cantonale sur la protection civile (LCPCi). Ces lois renforcent la capa-

citée d'action des autorités dans les situations de crise en instaurant une base légale pour la planification de la continuité des activités de l'administration cantonale (Business Continuity Management, BCM). Le Conseil-exécutif a adopté les directives BCM le 4 septembre 2024.

Dans l'ensemble, la protection contre les dangers naturels gravitationnels tels que les avalanches, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les inondations fonctionne bien dans le canton de Berne. De nouvelles mesures de protection ou des mesures complémentaires sont toutefois nécessaires dans certains domaines afin de combler les failles de protection restantes ou de parer à de nouvelles sources de danger (p. ex. Spitzer Stein à Kandersteg). En raison des conséquences du changement climatique, il faut s'attendre à une hausse des événements extrêmes à l'avenir et donc à une surcharge des mesures de protection qui y sont liées. Le groupe de travail cantonal Dangers naturels (GT Danat) a élaboré en 2024 une stratégie d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie, dont la mise en œuvre doit être élevée au rang de priorité et activement soutenue durant les années à venir, propose des mesures pour faire face aux défis résultant de ces évolutions.

Grâce à la mise en œuvre du projet Werkplatz Égalité, les entreprises bénéficient désormais d'une plateforme d'échange fort intéressante pour l'aménagement de *conditions de travail favorables aux familles*, ce qui permet de lutter contre les interruptions de travail et les très faibles taux d'occupation dus aux obligations familiales et d'encourager la réinsertion professionnelle. En 2024, l'offre a aussi été lancée dans la partie francophone du canton et se trouve à présent en phase de mise en place. En outre, les bases d'un plan de mesures ont été élaborées pour informer et sensibiliser davantage les parents sur les *conséquences financières d'une interruption du travail et des très petits pourcentages dus aux obligations familiales*. Il s'agira de développer dans une étape ultérieure des mesures concrètes s'appuyant sur ces bases.

Enfin, mentionnons l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 de la loi révisée sur l'information et l'aide aux médias (LIAM) qui *renforce la cohésion de la société et la participation politique*. Cette loi constitue la base légale des mesures d'aide indirecte aux médias dans le canton de Berne. La Chancellerie d'État du canton de Berne et Keystone-ATS ont dans la foulée signé un contrat de prestations pour la période allant de 2024 à 2026. L'agence de presse s'engage à diffuser davantage de nouvelles régionales du canton de Berne présentant un intérêt politique et sociétal. En outre, le canton de Berne soutient une publication de « UND Generationentandem » qui contribue à la compréhension mutuelle entre jeunes et moins jeunes.

Le projet d'*introduction de contrôles du respect de l'égalité salariale* dans le domaine des marchés publics a été mené à bien en 2024, après la modification de l'ordonnance concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP), et les premiers contrôles ont été réalisés.

2.4 Objectif 4 : Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme.

Axes de développement :

- Dans son rôle de trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton encourage le **bilinguisme** et tire profit de la chance que représente cette spécificité. Il soutient des projets, notamment dans le domaine de la formation, et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles.
- En **concertation avec les régions**, le canton renforce les structures institutionnelles mises en place par les communes et celles de la coopération régionale.

- Le canton de Berne tient compte de la **diversité religieuse de la population** et de la proportion croissante de personnes sans confession.
- Le canton modernise et redéploie **ses services et ses institutions dans la partie franco-
phone et bilingue du canton**.

Dans le domaine du *bilinguisme*, le système de contributions fédérales et cantonales continue de permettre le soutien de nombreux projets, notamment dans le domaine des écoles, des échanges linguistiques, des hôpitaux et de l'administration cantonale. Une nouvelle convention de prestations (avec hausse des contributions fédérales) est prévue avec la Confédération pour la période 2025-2028 et le contrat avec le Forum du bilinguisme a été adapté et reconduit pour trois ans. Faisant suite à la motion 063-2022 (Roulet Romy) transformée en postulat, le Conseil-exécutif a chargé à fin 2024 la Chancellerie d'État d'initier les travaux relatifs à une loi sur les langues et le bilinguisme.

Le canton cultive le *dialogue avec les régions* et encourage la coopération régionale dans le cadre d'une tâche permanente d'échange périodique et de l'octroi de subventions cantonales aux organismes régionaux responsables. La révision totale de la loi sur les fusions de communes adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'été 2024 prévoit notamment de mieux cibler l'utilisation des moyens grâce au nouvel instrument du « bonus pour les fusions avec une commune centre ». Elle vise à contribuer à l'émergence de communes fortes et en capacité d'agir. En complément, la DIJ a lancé en 2024 un projet visant à établir des mesures pour renforcer la collaboration intercommunale.

Afin de tenir compte de la *diversité religieuse de la population*, le canton de Berne a renforcé les contacts avec les Églises nationales et différentes actrices et acteurs de communautés religieuses organisées selon le droit privé, non seulement à travers les canaux d'échange habituels, mais aussi dorénavant par le biais du « groupe spécialisé pour les affaires religieuses » qui a récemment vu le jour. Par ailleurs, les inégalités de traitement par l'État seront identifiées et, si possible, réduites, par exemple dans le domaine de l'accompagnement spirituel ou des services funéraires.

Dans le cadre du *projet « Avenir Berne Romande »* mis en place en 2021 et en lien avec le départ de la commune de Moutier dans le Jura, plusieurs décisions politiques ont été prises par le Grand Conseil en 2023-2024 (adoption du concordat pour le transfert de Moutier, crédits, modifications légales et constitutionnelles). Après l'adoption du concordat en votation populaire le 22 septembre 2024, les accords d'exécution intercantonaux sont en phase d'élaboration entre le canton de Berne et du Jura (dont l'entrée en vigueur se fait de manière échelonnée, selon les domaines). Le soutien à l'organisation des communes de la région prévôtoise (notamment pour l'école secondaire) est également en cours. La priorisation des investissements a impliqué l'abandon à fin 2024 du projet de pôle justice et police de Reconvilier, qui sera réparti entre le bâtiment de Tavannes Machines et le site de Loveresse. La mise en place de bâtiments provisoires permettra d'assurer le transfert de l'administration cantonale présente à Moutier avant la fin 2025.

2.5 Objectif 5 : Le canton de Berne pose les bases d'un développement durable effectif.

Axes de développement :

- L'utilisation durable et respectueuse du sol en tant que ressource précieuse et non renouvelable pour l'agriculture et l'économie est encouragée, tout comme l'économie circulaire et la biodiversité. À cette fin, le **potentiel de la transformation technologique** et les programmes financés par la Confédération dans les secteurs politiques pertinents sont mis à profit autant que possible.
- Le canton atteint la **neutralité climatique d'ici 2050**. La stratégie climatique et le plan d'action pour le climat tracent la voie pour atteindre cet objectif.
- *Le canton renforce ses efforts pour contrer activement la crise du climat et de la biodiversité ; pour ce faire, il s'aligne sur les principes de la durabilité et du pollueur-payeur au sens de l'article 31 de la Constitution cantonale et prend des mesures dans tous les domaines possibles de l'activité étatique (mission transversale)⁵.*
- Les objectifs de la stratégie énergétique, adoptée en 2006, sont atteints d'ici 2035. L'accent est mis sur les **agents énergétiques locaux et renouvelables** ainsi que sur l'**augmentation de l'efficacité énergétique**. Il convient en particulier de renforcer la contribution de la force hydraulique au maintien de la sécurité d'approvisionnement.
- *Le canton s'engage activement, en collaboration avec la Confédération, pour optimiser et raccourcir les procédures d'autorisation dans le domaine de l'approvisionnement énergétique, ainsi que pour hâter le plus possible le développement des énergies renouvelables indigènes⁶.*

De nouvelles informations pédologiques sont acquises dans le cadre de divers projets, en particulier dans le domaine des surfaces d'assolement, de la carte indicative des sols et des revalorisations des sols tourbeux asséchés. Les connaissances issues des informations pédologiques dérivent des arguments fondamentaux pour une *utilisation du sol adaptée aux conditions locales*, afin de pouvoir atteindre l'objectif de zéro consommation nette de sol visé à l'horizon 2050 dans la Stratégie Sol Suisse. Les informations pédologiques sont publiées en continu sur le géoportail en collaboration avec l'Office de l'information géographique. Différents projets de valorisation des données foncières, lesquels sont notamment cofinancés par l'OFEV, ont bien progressé. En ce qui concerne la promotion cantonale de l'innovation en faveur de l'*économie circulaire*, des projets d'entreprises qui visent la réalisation de chaînes de création de valeur circulaires sont encouragés à l'aide de coachings d'innovation et de contributions financières.

Les travaux relatifs à la stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques, laquelle est notamment coordonnée à la mise à jour de la stratégie de l'eau du canton, avancent comme prévu. La stratégie-cadre et son plan de mesures feront l'objet d'une consultation spécialisée au début de l'année 2025, puis seront soumis au Conseil-exécutif. Le projet d'élaboration de la stratégie de protection du climat a été présenté en mai 2024 à l'occasion de la séance de réflexion du Conseil-exécutif. La *stratégie climatique* ainsi que les orientations du *plan d'action pour le climat* ne seront prêtes qu'au début de l'année 2026 en raison des ressources disponibles limitées.

⁵ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif) (be.ch)*.

⁶ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif) (be.ch)*.

Les négociations avec la Confédération sur les conventions-programmes selon la péréquation financière dans le domaine de l'environnement sont closes pour la période 2025 à 2029. La version 1.0 de la planification de l'IÉBE est prête et la mise en œuvre des mesures du plan sectoriel Biodiversité avance. S'y ajoutent de nombreuses activités visant le *maintien et le développement de la biodiversité* dans le cadre des tâches ordinaires de différents services spécialisés (p. ex. adaptations des zones de protection de la nature et de la faune sauvage, projets de qualité du paysage, lutte contre les néobiotes).

Dans le cadre du programme cantonal de mise en œuvre de la Wyss Academy, le canton met divers projets durables en œuvre à la jonction entre climat, biodiversité et utilisation des sols. Une évaluation intermédiaire a été réalisée en 2024. Les résultats de cette évaluation conduiront à diverses optimisations qui seront concrétisées et mises en œuvre en 2025. Les 15 projets répartis dans tout le canton évoluent conformément à la planification. Certains d'entre eux sont même déjà terminés.

Dans l'ensemble, la *mise en œuvre de la stratégie énergétique* ne suit que partiellement son cap. Le canton de Berne a atteint les objectifs intermédiaires à l'échéance 2023 dans les domaines de la mobilité, de la production d'électricité et du développement territorial. En revanche, des efforts supplémentaires sont à fournir pour tendre le plus possible vers les objectifs fixés dans les domaines de la production de chaleur à partir d'*énergies renouvelables* et de l'*efficacité énergétique*. Le Conseil-exécutif a défini huit nouvelles mesures pour la période 2024-2027.

Le canton de Berne s'engage activement au sein des comités de l'EnDK et de l'EnFK, afin de créer les conditions requises au niveau national pour pouvoir accélérer les procédures de planification et d'autorisation. La DEEE, en particulier, travaille directement avec l'administration fédérale sur le projet d'accélération des procédures ainsi que sur celui de réseau express. Mais le besoin d'action et les potentiels d'optimisation sont indéniables aux niveaux cantonal et communal. Des clarifications sont en cours à ce sujet à la DIJ et à la DEEE, en lien, par exemple, avec la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale et la prochaine révision complète du plan directeur cantonal (notamment le volet 6 « Énergie »)⁷.

⁷ Comme mentionné en introduction, la *déclaration de planification* suivante, adoptée par le Grand Conseil lors de la session d'été 2024, est ainsi mise en œuvre dans le présent rapport : *Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2023–2026)*.